

# L'éléphant dans la pièce : le déclin de la biodiversité

Mémoire présenté à l'occasion de la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec

Ginette Riopelle [REDACTED]

Le 24 juillet 2023

## Bio

Mère et grand-mère soucieuse de l'avenir de nos enfants et de nos petits-enfants, PhD en génie mécanique, consultante en efficacité énergétique, auteure d'une formation sur la résilience systémique<sup>1</sup>.

## Contexte

En raison de la crise climatique, notre gouvernement, en tant que représentant de tous les québécois, doit faire des choix importants concernant notre avenir énergétique. Ces choix impacteront le futur des québécois et leur bien-être.

Bien que la crise climatique mérite l'attention qu'elle reçoit, la crise de la biodiversité (c'est-à-dire le déclin alarmant des espèces vivantes) est tout aussi urgente et inquiétante car ce sont les systèmes naturels qui nous fournissent l'air qu'on respire, l'eau qu'on boit, la nourriture qu'on mange et les matériaux essentiels pour soutenir nos activités sociales et économiques, qui sont menacés. C'est l'éléphant dans la pièce.

Dans les faits, les crises du climat et de la biodiversité sont interreliées :

- Des écosystèmes fragilisés par une perte de biodiversité exacerbent les effets des changements climatiques, comme dans le cas des feux de forêt qui font présentement rage au Québec.
- A l'inverse, des écosystèmes en santé contribuent à atténuer les effets des changements climatiques.

---

<sup>1</sup> Formation développée en support et en partenariat avec le programme Harmonie avec la Nature des Nations Unies; <https://perenne-edu.ca/>

Les scientifiques sonnent l'alarme sur les conséquences désastreuses que pourraient avoir les changements climatiques et le déclin de la biodiversité depuis près de 30 ans. On constate aujourd'hui avec désarroi les effets combinés des crises du climat et de la biodiversité : canicules inimaginables aux quatre coins de la planète, sécheresses, pluies diluviennes, inondations, tornades, feux de forêt d'une ampleur jamais vue auparavant, épisodes de qualité de l'air médiocre, essor de la maladie de Lyme au Québec, etc. La société et les gouvernements sont désormais à l'écoute des scientifiques concernant les changements climatiques. Il est temps de les écouter également en ce qui concerne le déclin de la biodiversité.

À cet effet, les scientifiques nous informent que le déclin de la biodiversité affaiblit les écosystèmes et diminue leur capacité de remplir leurs fonctions. Ceci nous impacte directement car ces fonctions sont vitales pour nous :

- Elles permettent la production d'oxygène, la filtration de l'eau, la purification de l'air et l'approvisionnement en nourriture et en autres ressources, toutes essentielles à notre bien-être et à notre survie.
- Ces fonctions contribuent aussi à la régulation des précipitations et du climat, à l'atténuation des sécheresses et des inondations, au stockage du carbone et au contrôle des parasites, et constituent présentement notre bouée de sauvetage pour atténuer les catastrophes qui font désormais la une des journaux quotidiennement.

La science nous enseigne aussi qu'un écosystème affaibli perd en résilience, c'est-à-dire en capacité à se remettre d'une perturbation. Au-delà d'une certaine limite, un point de bascule est atteint et une perturbation peut causer son effondrement. A ce point, l'écosystème est tellement appauvri qu'il ne détient plus assez de ressources pour se renouveler ou se réorganiser. L'effondrement d'un écosystème peut avoir un effet de domino sur d'autres écosystèmes rapprochés ou même éloignés, et des effets indésirables sur nos sociétés en raison du déclin des fonctions mentionnées ci-dessus. Ceci explique l'importance de prendre soin de nos écosystèmes sains et de restaurer ceux qui sont affaiblis pour augmenter leur résilience.

Ainsi, plus que jamais, les choix énergétiques du Québec doivent être faits de manière holistique en tenant compte des systèmes de soutien que sont nos écosystèmes naturels afin de ne pas amplifier les crises du climat et de la biodiversité, car ceci irait à l'encontre de l'objectif de la transition énergétique.

## Mes recommandations :

1. Tenir compte de la biodiversité dans chacune des décisions qui sera prise concernant les orientations du Québec en matière d'avenir énergétique et pour tous les projets de production d'énergie. La meilleure façon d'atteindre cet objectif est par la tenue d'un débat en profondeur et l'obtention de consensus entre les experts de tous les domaines (incluant les biologistes et les

autres spécialistes de l'écologie) et toutes les autres parties prenantes, de préférence sous la forme d'un « BAPE générique ».

2. La science nous enseigne que les systèmes naturels résilients n'utilisent que les ressources dont ils ont besoin et ne génèrent pas de déchets (pollution) ou les recyclent. Appliquer ces principes à l'énergie se traduit par :
  - Investir massivement 1) dans la sobriété énergétique (minimiser les besoins en énergie), puis 2) dans l'efficacité énergétique (utiliser l'énergie la plus propre le plus efficacement possible), pour tous les secteurs:
    - Bâtiments (isolation, récupération d'énergie, efficacité énergétique)
    - Industrie (optimisation énergétique)
    - Transports (minimiser autant que possible la construction de nouvelles infrastructures routières et aéroportuaires, continuer de développer les transports en commun et le covoiturage, encourager le transport longue distance de passagers et de marchandises par train, etc.).
  - Investir dans l'économie locale et circulaire pour limiter, entre autres, le transport de marchandises.
3. Les principales causes du déclin de la biodiversité, en ordre décroissant d'importance, sont actuellement :
  - i) La destruction et la fragmentation des habitats ;
  - ii) La surexploitation des ressources ;
  - iii) Les changements climatiques ;
  - iv) La pollution ;
  - v) Les espèces exotiques envahissantes.

Afin de ne pas contribuer davantage au déclin de la biodiversité par la destruction et la fragmentation des habitats, par la surexploitation de ressources, et/ou par la pollution de l'air, des sols et de l'eau :

- Minimiser l'implantation de projets miniers et la construction de nouvelles infrastructures énergétiques.
- Soumettre les nouveaux projets miniers et tout autre projet de production d'énergie pouvant causer des répercussions environnementales négatives à un processus rigoureux d'examen, de consultation publique et d'obtention de consensus par les experts (incluant les biologistes et les autres spécialistes de l'écologie) et les autres parties prenantes pour assurer leur acceptabilité sociale et minimiser leur impact sur la biodiversité.
- Pour les autres projets de production d'énergie, consulter les spécialistes de l'écologie pour les meilleures pratiques à adopter afin de protéger la biodiversité.

- S'assurer que les choix énergétiques s'intègrent dans l'objectif de Québec de protéger 30% de son territoire d'ici 2030.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ce mémoire.